

**Assemblée Générale Mixte ordinaire annuelle et extraordinaire  
Du 10 mai 2005**

**Résultats des votes des résolutions**

- Les 19 résolutions présentées par la Gérance, ont été adoptées, à une large majorité.
- Les résultats des votes sont les suivants :

	Pour %	
♦ Approbation des comptes sociaux	96	APPROUVEE
♦ Approbation des comptes consolidés	99,7	APPROUVEE
♦ Virement de la réserve spéciale des plus-values à long terme au poste de réserve facultative en application de la loi	99,7	APPROUVEE
♦ Affectation du résultat social ; fixation du dividende ordinaire à 1 € ; distribution d'un dividende exceptionnel de 2 €	93,3	APPROUVEE
♦ Approbation des conventions réglementées	93	APPROUVEE
♦ Autorisation à donner à la gérance pour une durée de dix-huit mois à l'effet d'opérer sur les actions de la société	92,5	APPROUVEE
♦ Renouvellement des mandats d'un commissaire aux comptes titulaire et nomination de son suppléant	95,3	APPROUVEE
♦ Non-renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant	98,5	APPROUVEE
♦ Autorisation à donner à la gérance d'émettre, pour une durée de vingt-six mois, des valeurs mobilières ne donnant ou ne pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, qu'à des titres de créances et/ou à une quotité du capital de sociétés autres que la Société Lagardère, dans la limite de 2,5 milliards d'euros pour les emprunts en résultant	99,1	APPROUVEE

	Pour %	
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt-six mois d'émettre avec droit préférentiel de souscription des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 300 millions d'euros pour les augmentations du capital et de 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances</li> </ul>	99,5	APPROUVEE
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt-six mois d'émettre sans droit préférentiel de souscription des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 300 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances</li> </ul>	77,7	APPROUVEE
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Autorisation à donner à la gérance d'augmenter le montant des émissions décidées en cas de demande excédentaire</li> </ul>	88,6	APPROUVEE
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt-six mois, d'émettre, des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société destinées à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'un apport en nature dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros pour les augmentations de capital et de 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances</li> </ul>	90,2	APPROUVEE
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt-six mois, d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de réserves ou de primes et attribution gratuite d'actions ou élévation du nominal des actions existantes, dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros</li> </ul>	99,4	APPROUVEE
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt-six mois, d'émettre des actions réservées aux salariés du groupe Lagardère dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, dans la limite d'un montant de 30 millions d'euros</li> </ul>	91,2	APPROUVEE
<ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Autorisation à donner à la gérance pour une durée de trente-huit mois d'attribuer aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, des actions gratuites de la Société dans la limite de 1 % du capital</li> </ul>	87,8	APPROUVEE

	Pour %	
♦ Limitation globale à 300 millions d'euros (primes non comprises) pour les augmentation de capital et à 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances des émissions autorisées au titre des résolutions précédentes	99,3	APPROUVEE
♦ Autorisation donnée à la gérance pour une durée de quatre ans de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises par cette dernière dans le cadre des programmes de rachat d'actions	99,6	APPROUVEE
♦ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités	99,6	APPROUVEE